



BRITISH AMERICAN
TOBACCO
FRANCE

29-31, rue de l'Abreuvoir
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
France

Tél. : +33 (0)1 55 19 92 00
Fax : +33 (0)1 55 19 95 00
www.batfrance.com

Professeur Bertrand Dautzenberg
Président
Office français de prévention du tabagisme
66 bd Saint-Michel
75006 PARIS

Boulogne-Billancourt, le 10 février 2010

Monsieur le Président,

Les débats de la fin de l'année 2009 sur les prix du tabac, le PLFSS, le Plan Cancer 2, et celui, entre Noël et le Jour de l'An, relatif au bilan du marché 2009 des cigarettes en France, ont montré la difficulté, pour certains, d'analyser les chiffres liés au marché du tabac. Cela a été le cas notamment pour plusieurs associations anti-tabac.

On a entendu plusieurs commentateurs confondre allègrement consommation et achats, causes et conséquences. Et, partant de là, faire des analyses, proposer des solutions, soit totalement hors sujet, soit, pire, contraires à la cause qu'elles sont censées défendre.

S'agissant pour la plupart d'associations financées par des fonds publics, fruits des impôts et taxes versés par l'ensemble des Français, je n'imagine pas un seul instant que ces imprécisions ou erreurs soient volontaires. C'est donc de méconnaissance qu'il s'agit.

Pour remédier à cette situation préjudiciable à la sérénité de nos débats, je me propose de vous rencontrer pour vous présenter les chiffres et statistiques dont nous disposons. Je vous proposerai, dans les semaines qui viennent, une rencontre, éventuellement ouverte à la presse, avec l'ensemble des associations anti-tabac. Je proposerai également à des représentants des buralistes et à des élus de participer à notre débat.

Dans cette attente, je me permets d'ores et déjà de vous apporter quelques précisions, qui vous permettront, lors de votre prochaine prise de parole sur ce sujet, de ne pas commettre les mêmes erreurs.

Marché du tabac, « l'avant 2003 » et « l'après 2003 » ou la nécessité de « changer de logiciel »

Ce qui m'étonne toujours, lorsque j'entends les associations anti-tabac parler du marché du tabac français, c'est de voir qu'elles font comme si l'année 2003 n'avait pas existé. Comme si l'année 2003 n'avait pas changé de façon irrémédiable le marché du tabac en France. Or, la très brutale et non réfléchie hausse des prix (+ 40 % !) du tabac enregistrée au cours de cette année a changé profondément et durablement la façon dont on peut appréhender ce sujet. Il y a ainsi désormais un « *avant 2003* » et un « *après 2003* ».

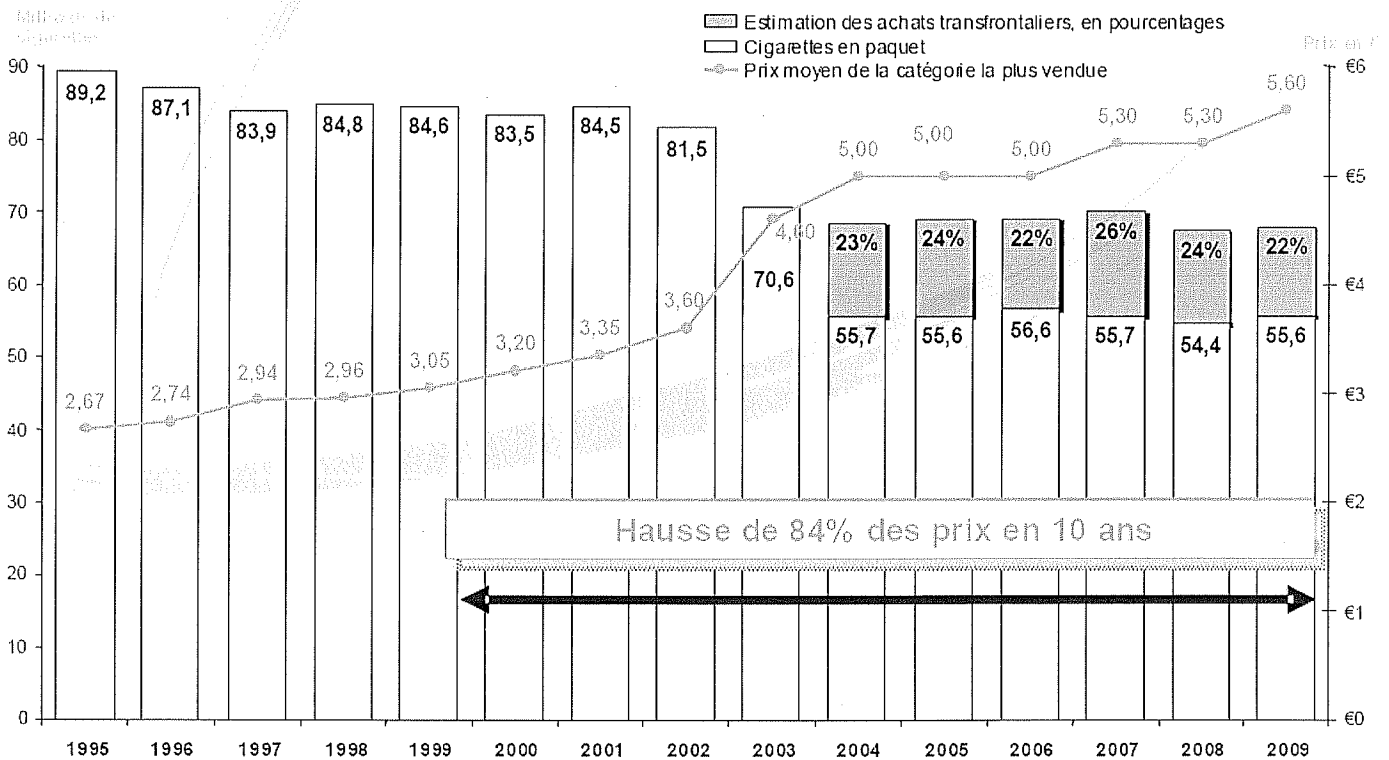
« *Avant 2003* », consommation rimait avec achat dans le réseau officiel des buralistes français. Les achats transfrontaliers n'existaient alors pas. On ne parlait ni de contrebande ni de contrefaçon sur les produits de tabac.

La hausse des taxes sur le tabac de 2003 à hauteur de 1,50 € par paquet a fait du tabac français l'un des plus chers et des plus fiscalisés au monde. Elle a créé un différentiel des prix avec les pays étrangers, et notamment ceux limitrophes, très importants, dans un contexte de suppression des frontières au sein de l'espace Schengen, de développement des transports et des échanges, de développement des achats sur Internet...

Achats transfrontaliers de tabac : une impression de bon sens confirmée par les chiffres

Cela a eu un effet sur le marché français du tabac énorme : les achats de cigarettes dans le réseau officiel des buralistes ont chuté de 30 %, mais il ne s'agit pas d'une chute de la consommation équivalente ! Ces deux notions sont désormais déconnectées. Les consommateurs achètent une partie de leur tabac à l'étranger, notamment en Espagne, Belgique et au Luxembourg. En 2009, selon l'étude EPSY-British American Tobacco France, 22% des cigarettes et 19 % du tabac à rouler, consommés en France, ont en fait été achetés à l'étranger. Les ventes sur Internet se développent... On parle tout de même de quelque 12 milliards de cigarettes qui sont achetées chaque année à l'étranger, et consommées en France !

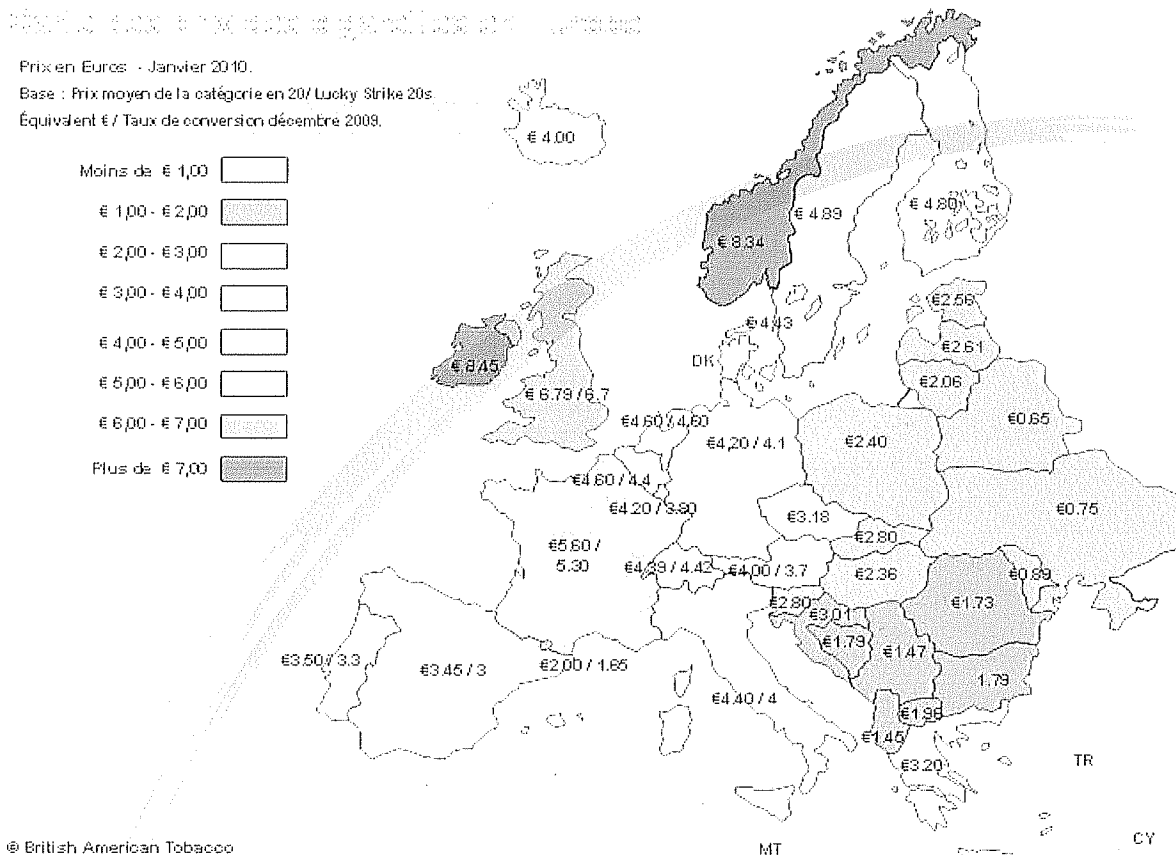
Je vous invite à visualiser cette évolution, et la « vraie » réalité du marché du tabac en France aujourd'hui :



Sources : British American Tobacco France – Etude Epsy – Altadis IMS

Cette réalité du marché du tabac en France implique de «changer de logiciel» lorsqu'on parle du tabac. Certains des propos, certaines des analyses, certaines des propositions formulés notamment par des associations anti-tabac sont ainsi désormais en inadéquation avec cette nouvelle réalité.

La carte des prix des cigarettes ci-dessous permet de comprendre, plus aisément qu'avec de longs discours, les problèmes qu'engendre le différentiel des prix entre la France et les pays limitrophes.



Ce différentiel des prix pose deux problèmes :

- un problème économique et financier pour l'Etat et les buralistes : les 22 % de cigarettes (soit quelque 12 milliards d'unités) achetées à l'étranger et consommées en France, et les 19 % de tabac à rouler représentent un manque à gagner de 3,5 milliards d'euros pour les caisses de la Sécurité Sociale, et obligent l'Etat à compenser la baisse du chiffre d'affaire des buralistes. Plus de dépenses publiques, moins de rentrées fiscales, on ne peut pas dire qu'il s'agit là d'une politique efficace. Je présume cependant que ce débat économique et financier ne vous intéresse pas tant qu'il n'a pas d'influence sur le montant des subventions que les associations anti-tabac perçoivent.

- un problème de santé publique : le différentiel de prix engendre, et c'est plus grave, un problème de santé publique : en incitant les consommateurs de tabac français à multiplier les possibilités de faire venir des cigarettes ou du tabac à rouler de l'étranger, on met à disposition, notamment des publics les plus sensibles, des produits du tabac bon marché ; des produits a fortiori qui ne subissent pas les contrôles réglementaires requis. Si, théoriquement, on ne peut pas trouver dans l'un des 29 000 buralistes français, des paquets de cigarettes à moins de 5,10 €, ou des blagues de tabac à rouler à moins de 5,00 €, il est en réalité possible, à cause de la politique des prix demandée notamment par les associations anti-tabac, de trouver extrêmement facilement des produits à 2 ou 3 €. Et ce constat devrait vous poser problème. Demander, comme le font plusieurs associations anti-tabac, des hausses des prix du tabac, importantes qui plus est, sans se soucier des prix pratiqués dans les pays limitrophes, revient en fait à faire baisser le prix moyen des

cigarettes consommées en France, et à rendre ce produit attractif pour certains publics. Il s'agit là d'un paradoxe qu'il conviendrait que vous expliquiez.

Plus précisément, la récurrente revendication qui consiste à demander une hausse des prix de 10 % pour obtenir une baisse de la consommation de 4 % est à cet égard la plus fallacieuse que les associations anti-tabac puissent exprimer. Elle pourrait éventuellement être crédible si la France était une île totalement isolée au centre de l'Atlantique ou du Pacifique. Mais elle n'a aucun sens dans le cas de notre pays situé au cœur de l'espace Schengen, avec l'une des plus fortes fiscalités sur le tabac au monde !

Cela ne signifie évidemment pas que rien ne peut être fait pour réduire le tabagisme dans notre pays. Mais il faut formuler des propositions réfléchies. C'est dans ce sens que British American Tobacco France a demandé, en janvier 2009, l'organisation d'un « Grenelle du Tabac ». Il s'agit d'une demande que nous allons formuler à nouveau.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Yves Trévilly
Directeur des Relations Institutionnelles